



ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Décision n° N 2021.19

**DECISION N° 2021-19 DU 29 JUILLET 2021 PORTANT NOMINATION
DE PHARMACIEN ADJOINT
A L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG**

Le Président

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-1-1, L. 5124-9-1, R. 5124-28-1 et R. 5124-38,

Vu le décret du 30 septembre 2020 portant nomination du Président de l'Etablissement français du sang,

DECIDE

Article 1^{er} - Madame Irina ANDRIAMANANA est désignée en qualité de Pharmacien Adjoint de l'Etablissement français du sang Centre-Pays de la Loire site Atlantic BioGMP.

Article 2 - La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Etablissement Français du Sang et sera notifiée au Directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 29 juillet 2021,

M. François TOUJAS
Président de l'Etablissement Français du Sang